Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1409-1410

Artikel: Fribourg : des lauriers pour le Bureau de l'égalité

Autor: Wicht, Annette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BRÈVES

Fribourg

Des lauriers pour le Bureau de l'égalité

Le Bureau fribourgeois de l'égalité et de la famille (BFEF) a ouvert ses portes le 1er juin 1994. Un décret gouvernemental lui donne cinq ans, jusqu'en 1999, pour faire ses preuves ou réaliser l'égalité dans le canton de Fribourg! A mi-parcours, les députés au Grand Conseil ont reçu un rapport d'activités détaillé, où le Conseil d'Etat reconnaît le travail accompli. *«Au cours de ces trois dernières années, le Conseil d'Etat a eu maintes occasions d'apprécier la valeur et la qualité des activités et des réalisations du Bureau et de la Commission»*, écrit le gouvernement en préambule au rapport. Le maintien du BFEF au-delà de l'an 2000 n'est cependant pas encore assuré. Le Grand Conseil n'en décidera pas avant l'an prochain.

En trois ans, le Bureau de l'égalité a fourni un immense travail. Tant dans le domaine de l'égalité que dans celui de la promotion des familles, si tant est que ces deux pôles sont dissociables. Ainsi, le BFEF et la Commission extra-parlementaire qui lui est associée se sont mobilisés pour l'adoption d'une loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance qui demande aux communes de mettre à disposition des parents les places d'accueil nécessaires. Le BFEF a aussi publié le classeur des familles, un guide juridique et social complet qui se vend comme des petits pains (voir notre précédent numéro).

Pour améliorer la représentation des femmes au sein des commissions et les groupes de travail de l'Etat, le BFEF a innové en Suisse romande en réalisant un registre des femmes, comme il en existe ailleurs en Suisse alémanique. Des cours «Femmes et vie publique» ont été mis sur pied pour préparer les femmes à un engagement politique. Le BFEF participe aussi aux travaux de la Commission cantonale pour l'évaluation et la classification des fonctions (importante pour ce qui est de l'égalité des salaires). Cette commission a choisi le système ABAKABA, élaboré sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité, qui garantit une application adéquate de la loi fédérale sur l'égalité. Et beaucoup d'autres activités encore.

Le Bureau fribourgeois de l'égalité et de la famille a trouvé son rythme de croisière (rapide et économique, son budget annuel est de 200.000 francs). Il est assisté par une commission politique consultative. Présidée pendant deux ans par la démocrate-chrétienne Gabrielle Multone, la commission est aujourd'hui orpheline du pdc. En effet, depuis la démission de Mme Multone, aucune démocrate-chrétienne n'a voulu reprendre le flambeau. Dommage, à l'heure du débat sur l'avortement où les femmes pdc ont eu le courage de prendre une position opposée à celle des hommes de leur parti, et surtout à l'heure où le Grand Conseil devra décider de la poursuite des activités du BFEF. Mais, ne désespérons pas, elles ont encore le temps de se presser au portillon !

Annette Wicht

Genève

Les 90 ans de l'ADF

Après les Vaudoises qui ont commémoré cette date historique sous la houlette de Christiane Mathys, huitième présidente de l'association, c'est au tour des Genevoises de fêter le même anniversaire, puisque les sections genevoise et vaudoise de l'association pour le suffrage féminin ont vu le jour l'une et l'autre en 1907.

C'est l'occasion de rappeler que la cause du suffrage féminin, comme d'ailleurs celle de l'égalité, fait partie d'idéaux défendus par des esprits sensibles à la justice, qu'ils soient masculins ou féminins. La présidence en 1907 est confiée à un homme, Auguste de Morsier, qui préside également l'association suisse pendant trois ans.

En 1912, Emilie Gourd accepte de prendre la présidence et elle dirige l'association jusqu'en 1946. Les lectrices et lecteurs de *Femmes Suisses* la connaissent bien puisqu'elle créa le journal *«Le mouvement féministe»*. Elle mène donc sa lutte aussi bien avec sa plume qu'en parole: partout où elle faisait une conférence, se créait un nouveau groupe pour le suffrage féminin.

De 1947 à 1955, c'est Emma Kammacher qui tient les rênes de l'association, puis ce sera Marie-Jeanne Mercier de 1955 à 1984. Leur succèdent Gilberte Muller de 1984 à 1990 et Lisette Thévenaz, depuis 1990. La longévité, la ténacité et le

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

FACULTÉ DES SCIENCES

MISE AU CONCOURS

Dans le cadre du Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel, qui assure un enseignement spécialisé de l'hydrogéologie en Suisse, un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE EN HYDROGÉOLOGIE QUANTITATIVE

est mis au concours.

Le candidat choisi devra assurer un enseignement de 2ème et de 3ème cycle (niveau postgrade) à l'intention de géologues ou ingénieurs diplômés et diriger des recherches dans les domaines suivants:

- simulation des écoulements et des phénomènes de transport (masse, énergie) dans les eaux souterraines par modèles numériques,
- hydrodynamique des eaux souterraines,
- méthodes géostatistiques et stochastiques appliquées à l'hydrogéologie.

Le candidat sera amené à collaborer avec les autres groupes du Centre d'hydrogéologie (circulations profondes et géothermie, hydrogéologie des roches fissurées karstiques, transport de traceurs et de colloïdes en milieu poreux) et de l'Institut de géologie (interaction eau-roche, géochimie basses températures, déformations et problèmes géothermiques). L'hydrogéologie est une spécialité neuchâteloise reconnue par les Universités de Berne et de Fribourg dans le cadre du département BENEFRI des sciences de la terre.

Traitement et obligations: selon conditions légales.

Entrée en fonction: octobre 1998.

Les places mises au concours à l'Université de Neuchâtel sont ouvertes indifféremment aux femmes et aux hommes.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées au directeur du Centre d'hydrogéologie, rue Emile-Argand 11, CH-2007 Neuchâtel (tél. +32. 718. 26. 89).

Les candidatures doivent être présentées avec curriculum vitae, liste de publications, projets de recherche et références, au **Service de l'enseignement universitaire, Château, CH-2001 Neuchâtel, jusqu'au 30 novembre 1997.**